

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 MARS 2007

**Service instructeur**  
Service du Développement Culturel

N° 4c/07-07

**Service consulté**

**REMBOURSEMENT AUX DOMINICAINS D'ACOMPTES VERSES POUR  
DES TRAVAUX DE RESTAURATION ENGAGES SUR UN PIANO  
PROPRIETE DEPARTEMENTALE**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport d'autoriser le versement des aides correspondant aux travaux effectivement réalisés sur le piano Lipp pour un montant de 15 000 € à l'association Les Dominicains de Haute-Alsace.

Par convention du 12 octobre 2006, l'Etat, la Région, la Ville de Guebwiller et le Département du Haut-Rhin se sont associés pour soutenir le projet artistique et culturel des Dominicains de Haute-Alsace de 2006 à 2008.

Dans ce cadre, l'association mène une activité essentiellement dédiée à la musique et à la diffusion de concerts et à cette occasion, les musiciens peuvent utiliser les pianos disponibles sur le site.

Dans le prolongement du partenariat triennal, le Département et l'association des Dominicains de Haute-Alsace ont engagé une démarche de clarification à l'égard de la propriété de ces pianos, dans la perspective d'une convention spécifique qui devrait être soumise à votre Assemblée au cours de l'année 2007.

Celle-ci devra prévoir les moyens nécessaires à allouer aux Dominicains pour l'entretien courant des pianos, étant précisé que les travaux de restauration, exceptionnels ou lourds relèvent pour leur part, du propriétaire, en l'occurrence le Département.

A ce jour, cette démarche a permis d'établir la propriété départementale des pianos suivants :

1. Piano Hoffmann ¼ de queue "crapaud" -XIXème siècle-
2. Piano Pleyel à deux claviers -1895-
3. Piano Yamaha à queue C1 5547967
4. Piano Lipp table -1850- Donation Département/Petersen du **15 novembre 2006.**

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 MARS 2007

Cependant, l'état de ce parc instrumental de grande valeur avait conduit l'association à envisager, dès 2004 la restauration de pianos, dont le Lipp, sur la base d'une expertise réalisée par des spécialistes, dans le cadre de l'autorisation de programme votée en 2004.

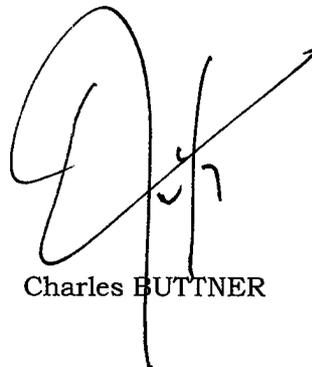
Aussi, les Dominicains ont-ils engagés début 2006, des travaux de restauration sur le piano Lipp sur la base d'un devis d'un montant de 15 000 € établi par l'entreprise Rousteau de Privas en date du 6 novembre 2004.

A ce jour, l'association a réglé deux factures à l'entreprise, pour un montant total de 4 900 € HT et sollicite le remboursement, par le Département, des acomptes versés, ainsi que ceux à venir, la restauration du Lipp devant être achevée en avril 2007.

S'agissant de factures de travaux de restauration initiés avant l'acte de donation au Département et en l'absence de convention concernant les pianos, je sollicite votre accord pour verser aux Dominicains les montants correspondant aux travaux effectivement réalisés sur le piano Lipp, dans la limite de la somme de 15 000 €, conformément au devis de l'entreprise Rousteau.

Il est précisé que les montants nécessaires à cette dépense seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204, fonction 311, nature 2042, enveloppe 61601.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER